



La prise en compte du handicap

Les auto-écoles ALBAIN ne dispensent pas de formation spécifique. Nous sommes cependant à votre écoute pour vous conseiller et vous aider dans vos démarches afin de préparer le permis de conduire.

Vous souhaitez passer le permis de conduire et vous avez un handicap. Cela est possible, vous devez être reconnu apte par un médecin agréé lors d'une visite médicale.

Vous pouvez télécharger ci-dessous la liste des médecins généralistes agréés du Pas de Calais :

<https://www.aaaep.fr/medecins-agrees-permis-de-conduire-pas-de-calais-62.html>

pour vous préparer à l'examen, rendez-vous dans une auto-école spécialisée dans la conduite de la personne handicapée :

<https://www.fondation-hopale.org/fr/service/auto-ecole-handicap-ceca>

Vous souhaitez aménager votre véhicule ? Voici quelques liens utiles :

<http://www.sojadis.com>

<http://www.nc-equipements.com>

vous souhaitez obtenir une aide financière pour l'achat et l'aménagement d'un véhicule adapté rendez-vous sur :

<https://www.daparto.fr/info/aide-achat-vehicule-adapte/>

Pour en savoir plus sur les démarches pour passer le permis de conduire, la réglementation pour l'aménagement d'un véhicule, liste des auto-écoles adaptées en France, les aménagements possibles pour le conducteur et la base de données pour les aides à la conduite rendez-vous sur : <https://www.automobile.ceremh.org>.

Pour toute information complémentaire, consultez :

- www.agehip.fr
- <https://www.capemploipasdecalsaiscentre.com/>
- <https://demarchesadministratives.fr/mdph-personnes-handicapees/boulogne-sur-mer-62200>

Notre consultant handicap est à votre écoute au 03 21 92 42 05